

Proposition : Une police de l'environnement

Pourquoi ?

Les atteintes à l'environnement, notamment les dépôts sauvages dans des secteurs isolés ou aux abords des Points d'apport Volontaires (PAV) dégradent durablement le paysage et la nature. Déployer une police de l'environnement permettrait de mieux surveiller, prévenir et sanctionner ces comportements inacceptables et illégaux.

Garantir l'application effective des lois et protéger les espaces naturels, les cours d'eau et la biodiversité des dépôts sauvages ou autres délits est une nécessité absolue pour préserver le cadre de vie de la Ville, la santé publique et l'attractivité de notre commune.

Comment ?

Par une présence renforcée sur le terrain, cette équipe composée de 2 agents de la police municipale dédiée habilitée complétée de 2 écogardes? agirait comme un levier de dissuasion et de responsabilisation.

Cette police de l'environnement serait accompagnée du centre de supervision urbain qui contrôle le réseau de caméras de la ville mais également par l'installation de caméras autonomes mobiles qui captent les plaques d'immatriculation pour identifier les auteurs au moment des faits et engager des verbalisations.

Le déploiement se ferait progressivement avec une zone test.

Quand ?

Dès mars 2027

Combien ?

Chaque caméra mobile coûte entre 1 500€ et 4 000€.

Proposition : Lutte contre les déjections canines

Pourquoi ?

La propreté de l'espace public est une affaire de responsabilisation et de respect pour l'ensemble des agents qui interviennent tous les jours pour maintenir la propreté de la Ville. Les propriétaires d'animaux doivent être mis devant le fait accompli afin de limiter ce type de nuisances pour l'ensemble des piétons et maintenir la propreté de la Ville.

Les services de la Ville n'ont pas vocation à supporter l'incivisme de certains propriétaires d'animaux.

Comment ?

La police de l'environnement qui sera créée (voir autre fiche) aura pour mission, entre autres, d'identifier les propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux dans la rue et qui ne sont pas équipés de sacs ou qui n'utilisent pas les sacs des toutounettes installées dans les rues.

Une amende 300 euros sera délivrée.

Quand ?

Dès 2026 et tout le long du mandat

Combien ?

Pas de coût : la police de l'environnement sera créée à effectif constant et les équipements pour délivrer des amendes sont déjà existants.

Proposition : Continuer le déploiement des bornes à incendie

Pourquoi ?

La Ville a, depuis 2020, déployé un certain nombre de bornes à incendie pour respecter la réglementation, qui n'était pas respectée auparavant. Ces bornes sont essentielles pour répondre préventivement à d'éventuels besoins de forces de secours, et sont surtout obligatoires, dans le cadre des aménagements qui ont été faits (avant et après 2020.).

Cette mesure très concrète vise à continuer à protéger la population.

Comment ?

Il faut continuer à mailler la ville des bornes à incendie dans les espaces aménagés en collaboration avec le SDI et au regard de la réglementation en vigueur.

Quand ?

2026 à 2032

Combien ?

100 000 euros par an

Proposition : Permis piéton pour les enfants

Pourquoi ?

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'insécurité routière, il est essentiel de former les jeunes générations afin de sensibiliser les enfants sur les devoirs et obligations des piétons.

Comment ?

Dans le cadre de l'enseignement pédagogique, l'objectif est d'organiser des sorties piétonnes et des formations avec du personnel qualifié ou des associations spécialisées pour la prévention et la sécurité routière avec un "diplôme" de bonnes pratiques.

Quand ?

2027

Combien ?

5 000€ chaque année

Proposition : Formation aux premiers secours

Pourquoi ?

Pour former la population aux gestes qui sauvent et que chacun ait les bons réflexes. Cette formation vise à ce que tous les manosquins puissent adopter la meilleure posture en cas de nécessité.

Comment ?

Formation de la population avec l'appui de la sécurité civile et des secouristes.

Quand ?

Proposer une grande formation une fois par an, sur la base du volontariat, à la salle osco manosco et une version plus réduite au forum des associations.

Combien ?

Il faut compter un budget de 10 000 € chaque année si on veut former correctement avec l'appui des personnels compétents.

Proposition : Protection des plus vulnérables contre les arnaques

Pourquoi ?

Avec l'expansion du numérique, nous faisons face à une société de plus en plus sujette aux arnaques où les personnes vulnérables sont souvent les premières ciblées, faute d'information ou de repères. Ces fraudes peuvent avoir des conséquences graves, financières, psychologiques et sociales.

Prévenir, informer et accompagner permet de réduire les risques et de renforcer l'autonomie. Protéger les plus fragiles, c'est aussi renforcer la solidarité et la confiance.

Comment ?

Généraliser la prévention déjà à l'œuvre par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) à l'ensemble de la population sur inscription et volontariat.

Cette organisation s'articulera autour de réunions trimestrielles dans les quartiers de Manosque ou dans une salle communale, animées par le service prévention de la délinquance, le CCAS et les associations de seniors et de consommateurs.

Quand ?

Janvier 2027

Combien ?

Pas de coût, les partenariats existants seront amplifiés en fonction de la demande